



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE eaux souterraines de Gascogne

Atelier Ressources en eau Agenais – Périgord – Quercy

- *L'Institution Adour en deux mots*
 - *L'étude socio-économique des nappes profondes du sud du Bassin aquitain*
 - *Vers une démarche engagée pour une gestion concertée des nappes profondes*
 - ***SAGE eaux souterraines de Gascogne – Evolutions récentes***
-

Document rédigé et diffusé par Pierre Carlevaris, chargé de mission et hydrogéologue

Jeudi 19 juin 2025 – Salle des fêtes de Gavaudun (47)

L'Institution Adour, un établissement public territorial de bassin



L'Institution Adour

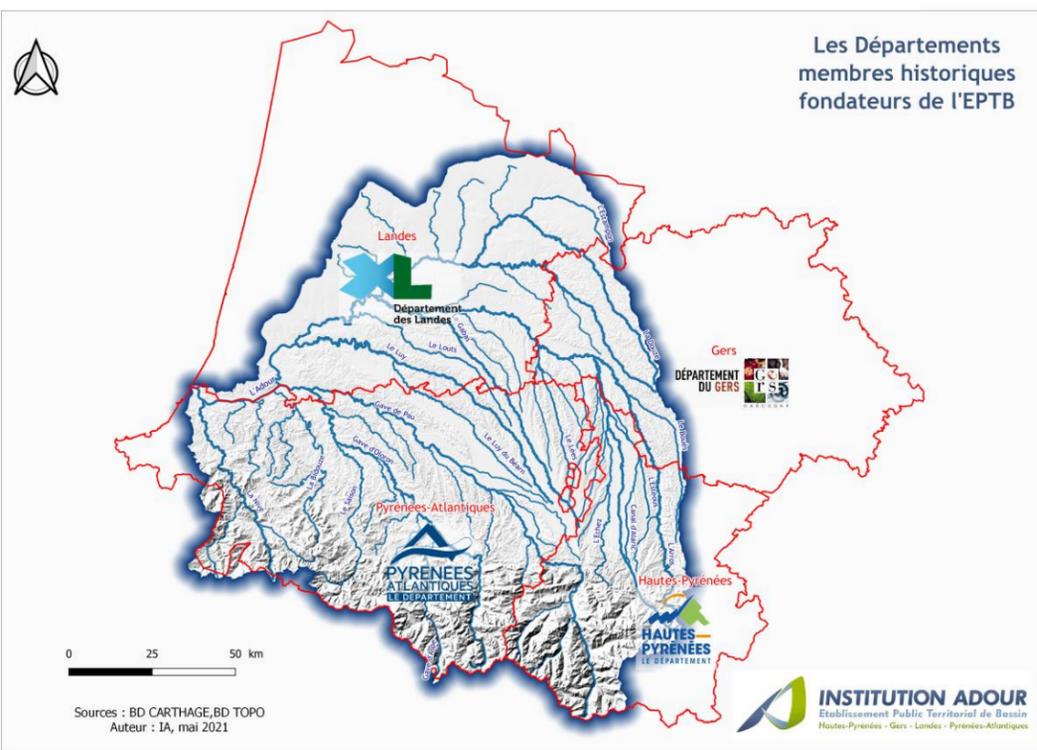
- **Créé en 1978 par les 4 départements concernés par le bassin de l'Adour :** Landes, Gers, Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées
- Missions historiques
 - Protection contre les inondations
 - Augmentation et gestion de la ressource en eau
 - Lutte contre les pollutions
- Evolution des normes (*loi sur l'eau, DCE, loi EMA, etc.*)



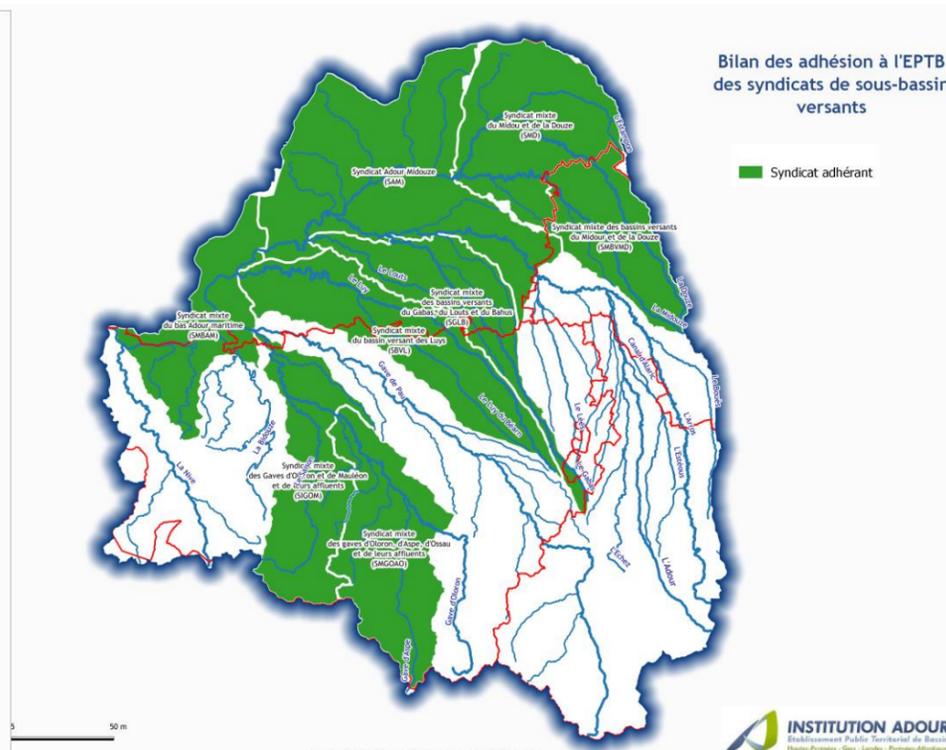
**Vers une gestion intégrée,
qualitative et environnementale**



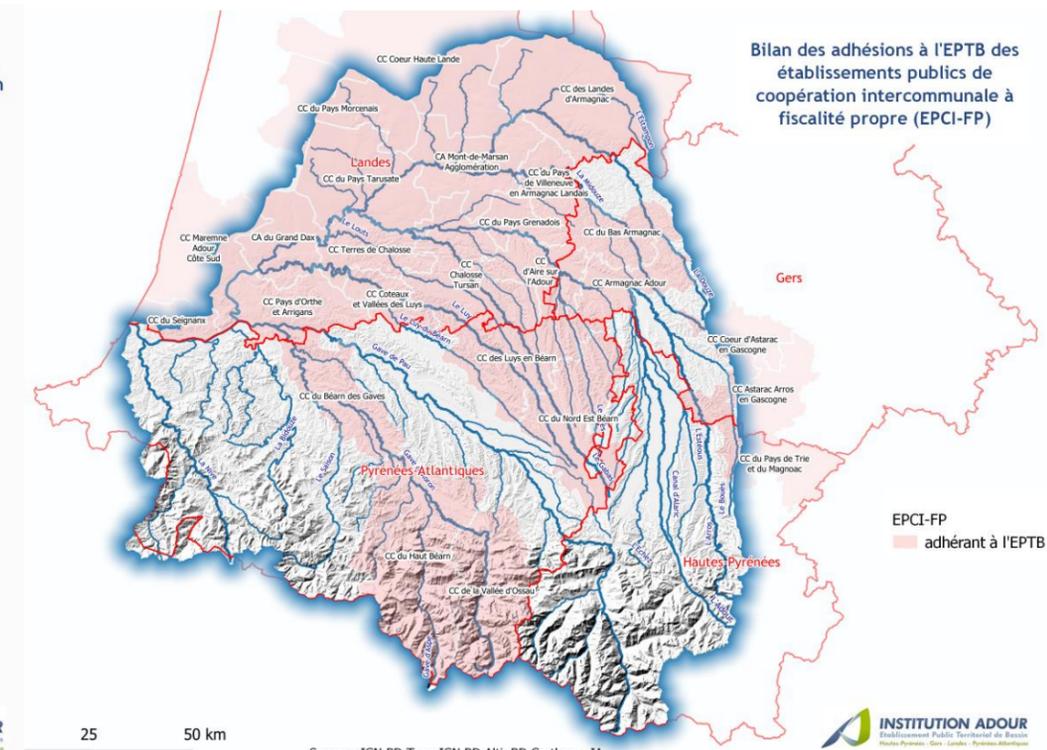
Membres du syndicat mixte



Départements



Syndicats de sous-BV

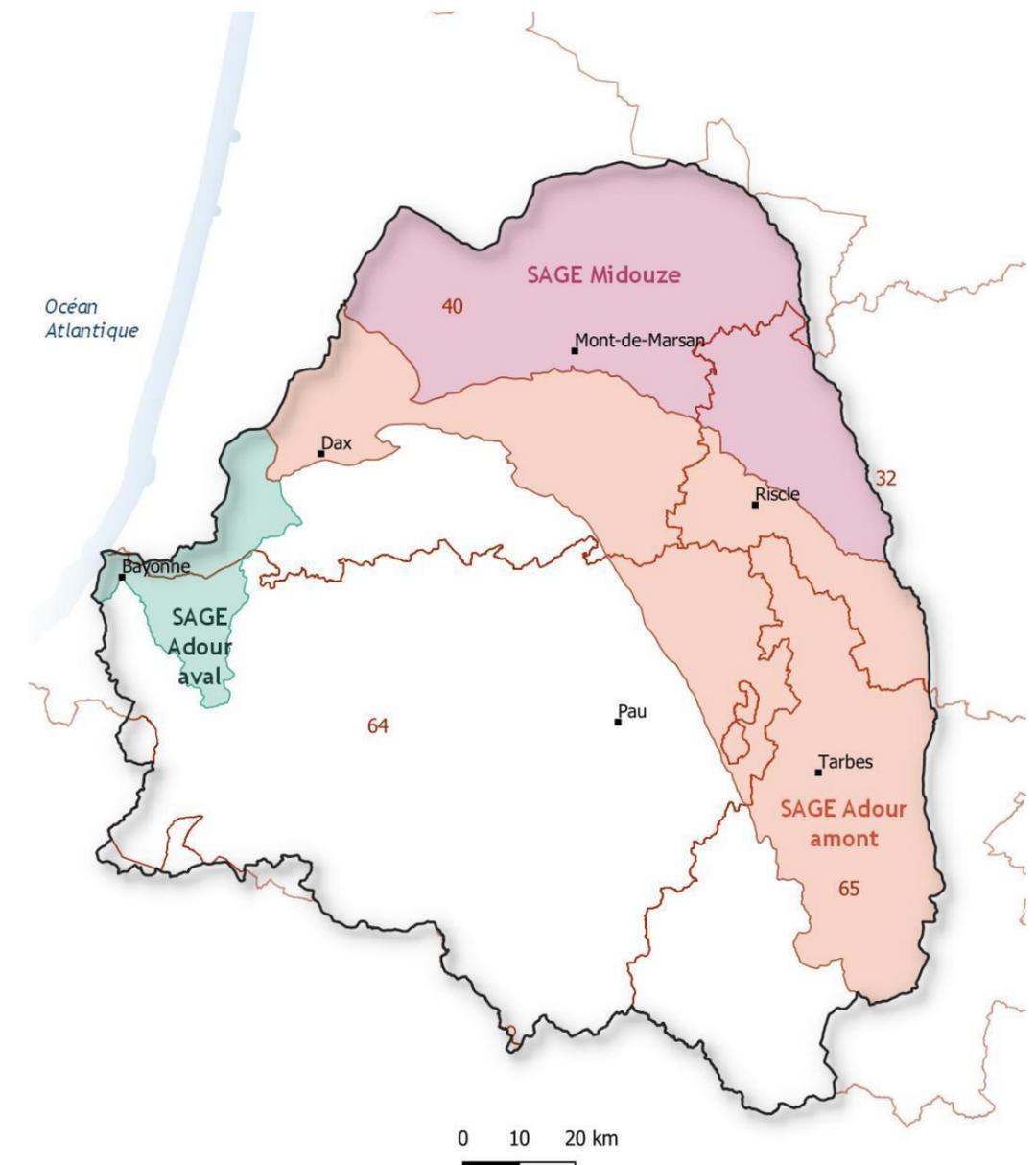


EPCI-FP



Les missions

- 2007 : Labellisation « Etablissement public territorial de bassin » (EPTB)
- Les nouvelles missions :
 - La gestion quantitative de la ressource
 - La gestion des risques d'inondation
 - La gestion qualitative de la ressource
 - La gestion et la protection des espèces et de milieu
 - **L'organisation de la gestion intégrée**
 - L'organisation et la gestion de l'information, de la communication



Les nappes profondes du sud du Bassin aquitain

L'étude socio-économique du BRGM (2016)

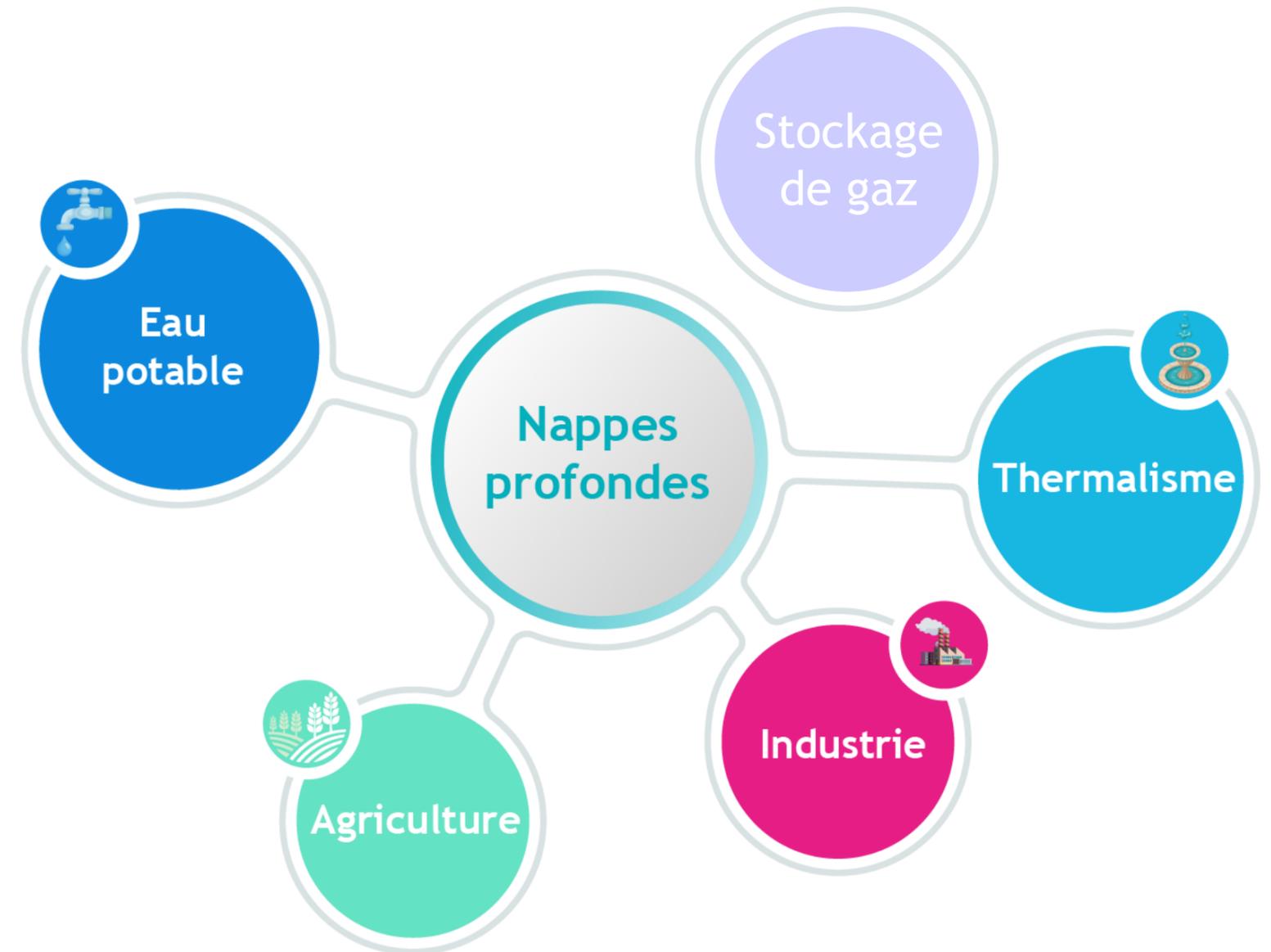


L'historique de la démarche

A l'origine :

- Sollicitation du Comité de bassin
- SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
« démarche de gestion avant 2021 pour la nappe des sables inframolassiques, avec ou sans le Paléocène associé »

Exploitation « à vue » sans cadre de gestion



L'historique de la démarche

A l'origine :

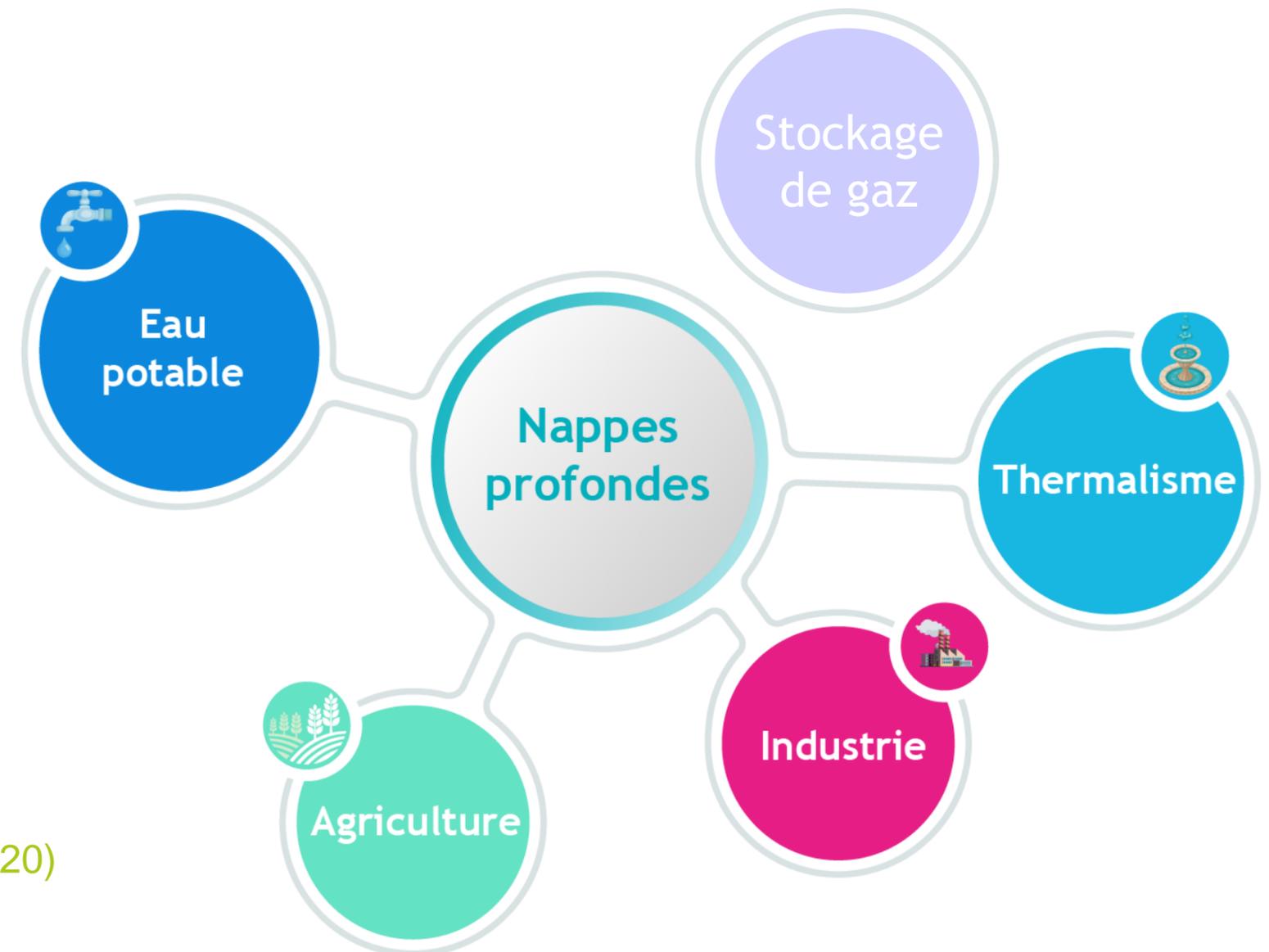
- Sollicitation du Comité de bassin
- SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
« démarche de gestion avant 2021 pour la nappe des sables inframolassiques, avec ou sans le Paléocène associé »

Exploitation « à vue » sans cadre de gestion

➔ **Etude socio-économique** (2018-2020)
Convention BRGM, soutien de l'Agence de l'eau

? **Importance des nappes profondes pour le territoire**

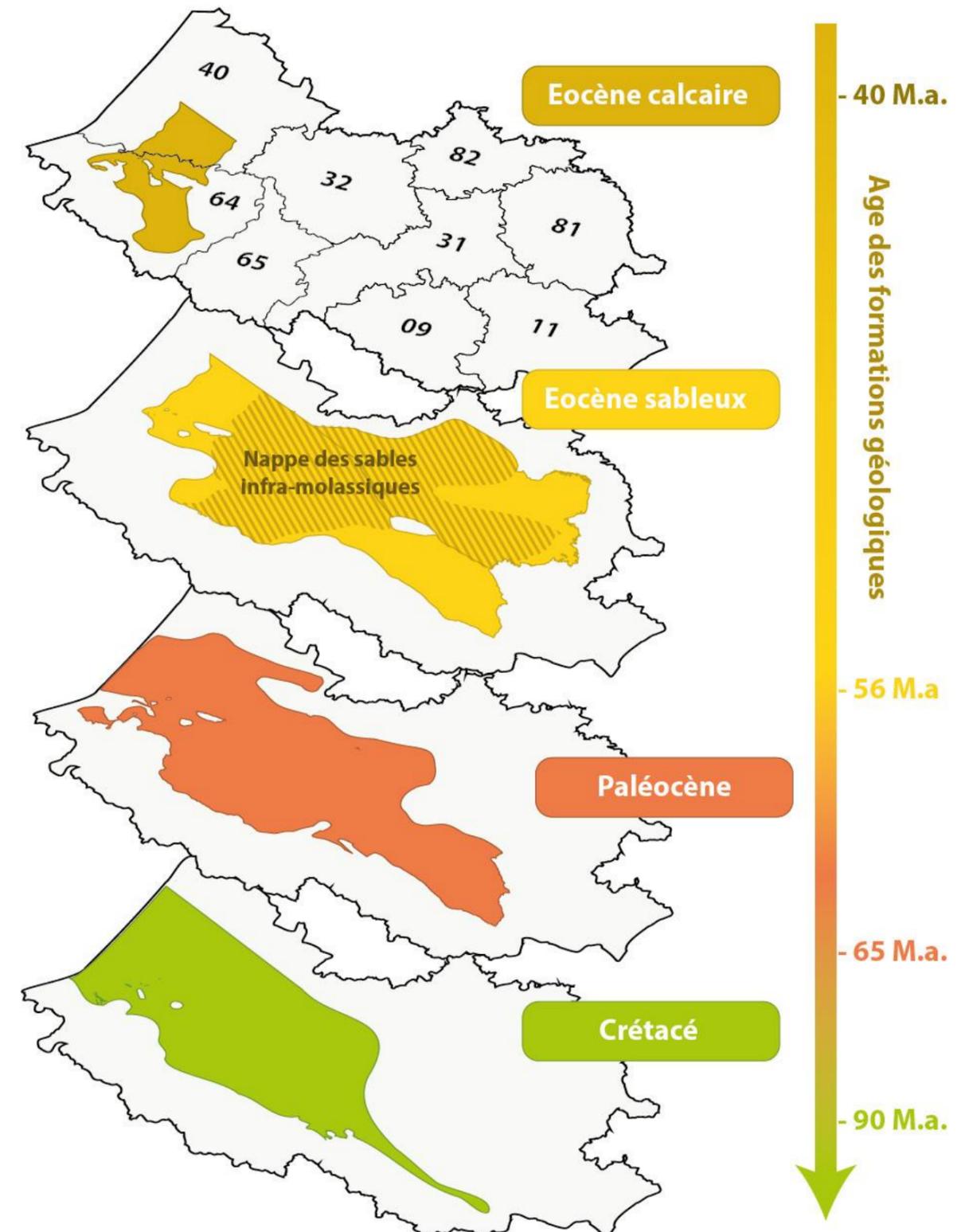
! **Faire émerger le dialogue**



Périmètre d'étude

- Initialement centré sur la nappe des sables infra-molassiques
- Connexions hydrauliques entre les nappes de l'Eocène, du Paléocène et du Crétacé

→ Etude élargie aux 3 niveaux aquifères

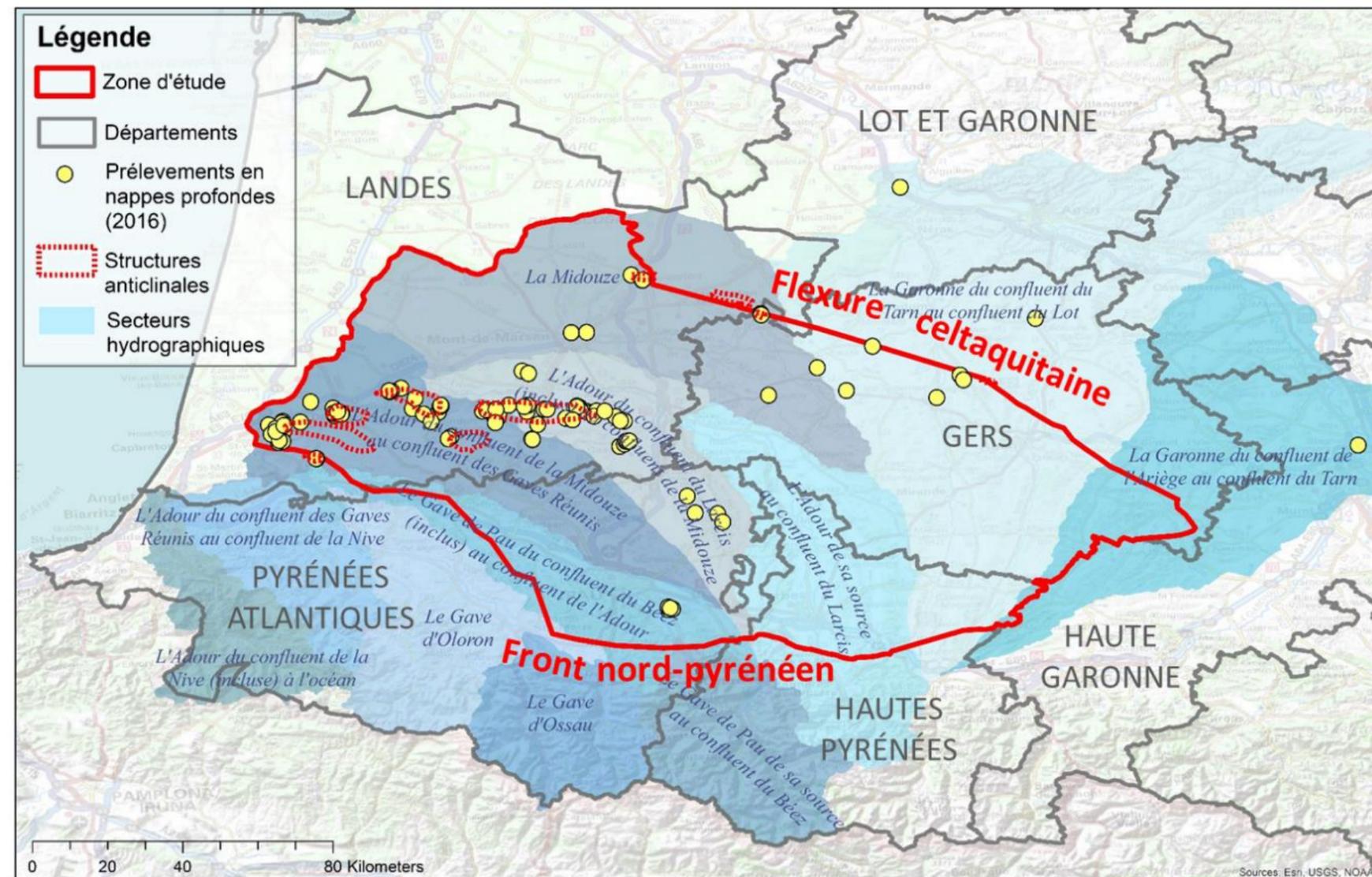


Périmètre d'étude

12 000 km²

Critères de définition :

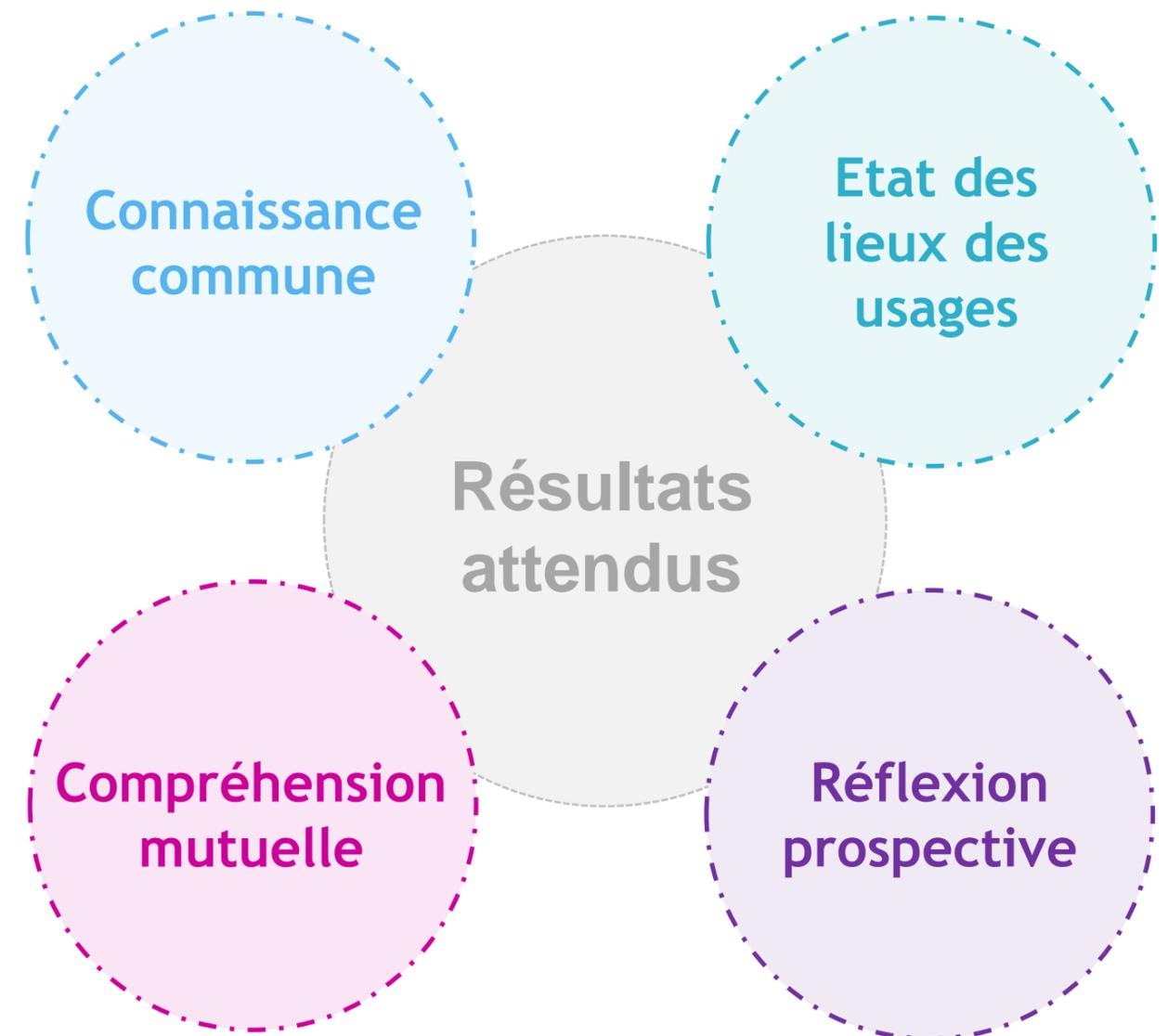
- Géologiques, géographiques et/ou relatifs aux usages actuels et futurs
- 4 départements
- 2 régions
- 41 EPCI-FP



Les objectifs & moyens mobilisés

Mobiliser les acteurs

- **Acteurs sollicités (44 acteurs ~ 90 personnes)**
 - **Usagers** - Syndicats d'eau potable, chambres d'agriculture, ASA d'irrigation, OUGC, établissements industriels, établissements thermaux, Teréga
 - **Collectivités** - Départements, Régions, EPTB
 - **État** – Agence de l'eau, DREAL, DDTM, ARS
- **Ateliers de concertation :**
 - Partage de l'état des lieux
 - Démarche prospective - Scénario tendanciel
 - Objectifs de gestion et besoins d'actions

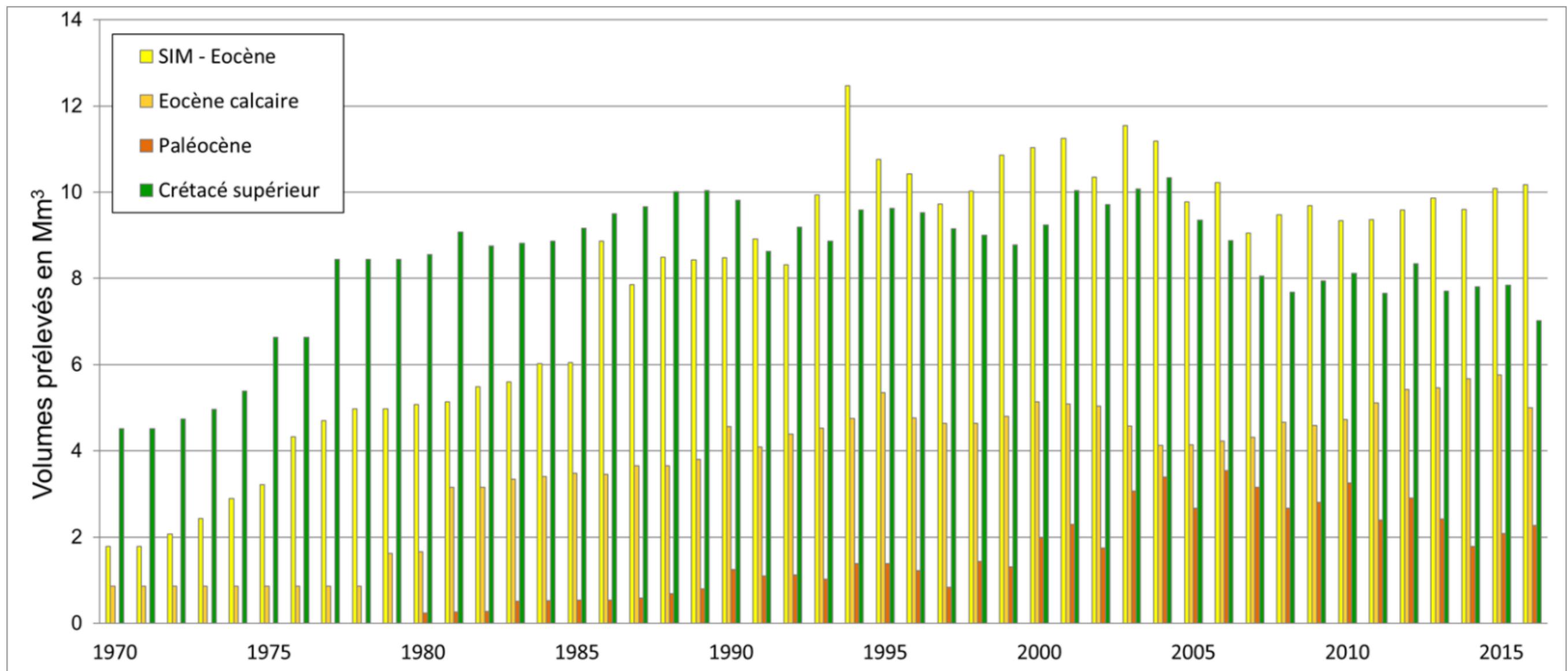


➔ **1^{ère} étape d'une démarche plus durable**



1. Etat des lieux *(données 2016)*

Évolution des volumes prélevés par niveau aquifère → **augmentation nette jusqu'au début des années 2000** puis tendance à la stabilisation



Principaux apports

1. Etat des lieux (données 2016)

Bilan des usages

- Usage eau potable majoritaire
- Fort poids économique du thermalisme
- Usage agricole ponctuel et concentré dans les Landes
- Utilisation du réservoir géologique : stockage de gaz (sites de Lussagnet et Izaute)

Eau Potable

16,8 Mm³/an dont :
- 83 % dans l'Eocène (dont SIM)
- 14 % dans le Crétacé
- 4 % dans le Paléocène

270 00 habitants desservis

70 000 habitants dépendants à 100 %

Thermalisme

3,2 Mm³/an dont :
- 74 % dans le Crétacé
- 18 % dans l'Eocène
- 8 % dans le Paléocène

226 M€ de chiffre d'affaire &
110 M€ de valeur ajoutée

3600 emplois

Industrie

1,4 Mm³/an dont :
- 90 % dans le Crétacé
- 3 % dans le Paléocène
- 7 % indéterminé¹

Géothermie & l'embouteillage d'eaux minérales

Agriculture

1,9 Mm³/an
& jusqu'à 2,8 Mm³ les années sèches

86 % des prélèvements sont effectués par 9 systèmes d'irrigation collectif

2000 ha irrigués, uniquement localisés dans les Landes (40)

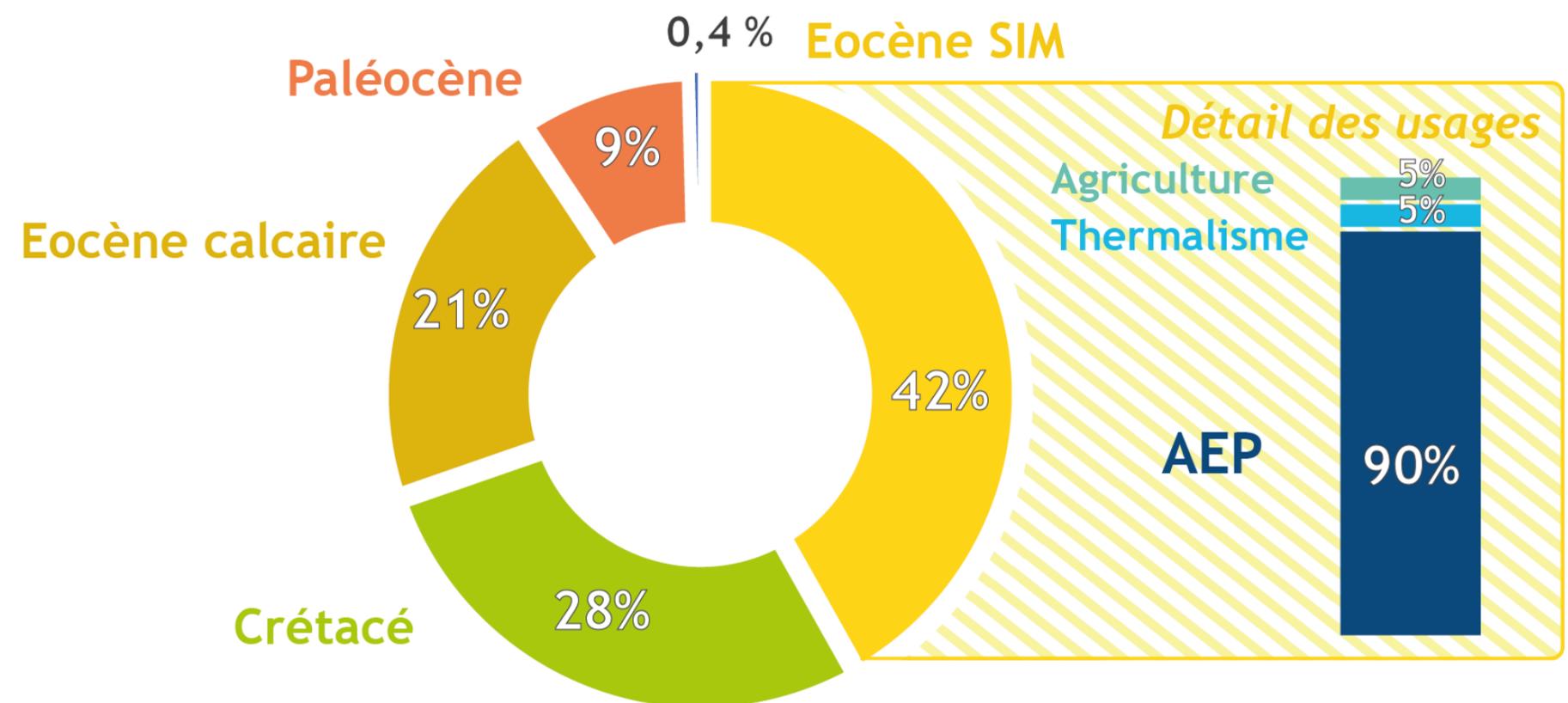
24 Mm³ prélevés/an

1. Etat des lieux (données 2016)

Bilan des usages

- Plusieurs ressources mobilisées, parfois au même endroit
- Sollicitation majoritaire de la nappe SIM (AEP principalement)

Prélèvements en nappes profondes par ressource

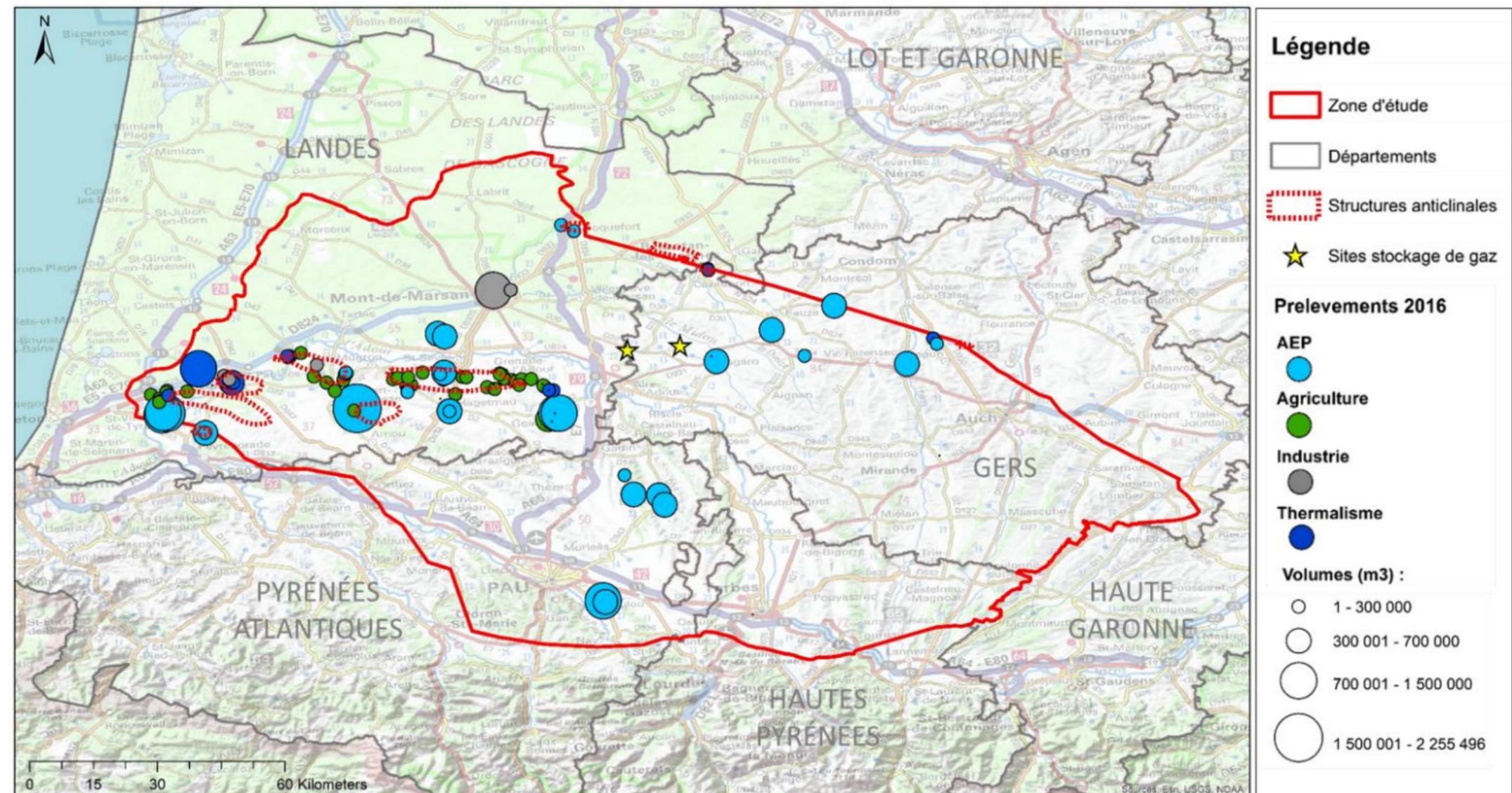


Principaux apports

1. Etat des lieux *(données 2016)*

Bilan des usages

- Synthèse des prélèvements
- Répartition spatiale inégale



Principaux apports

1. Etat des lieux (données 2016)

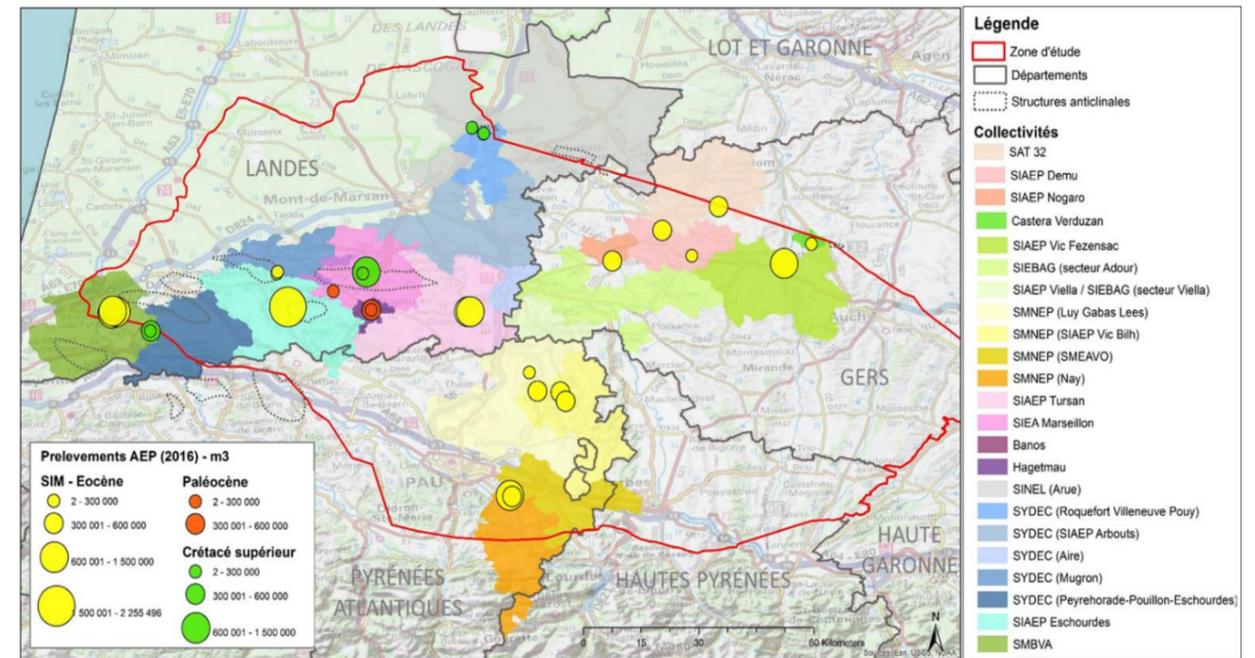
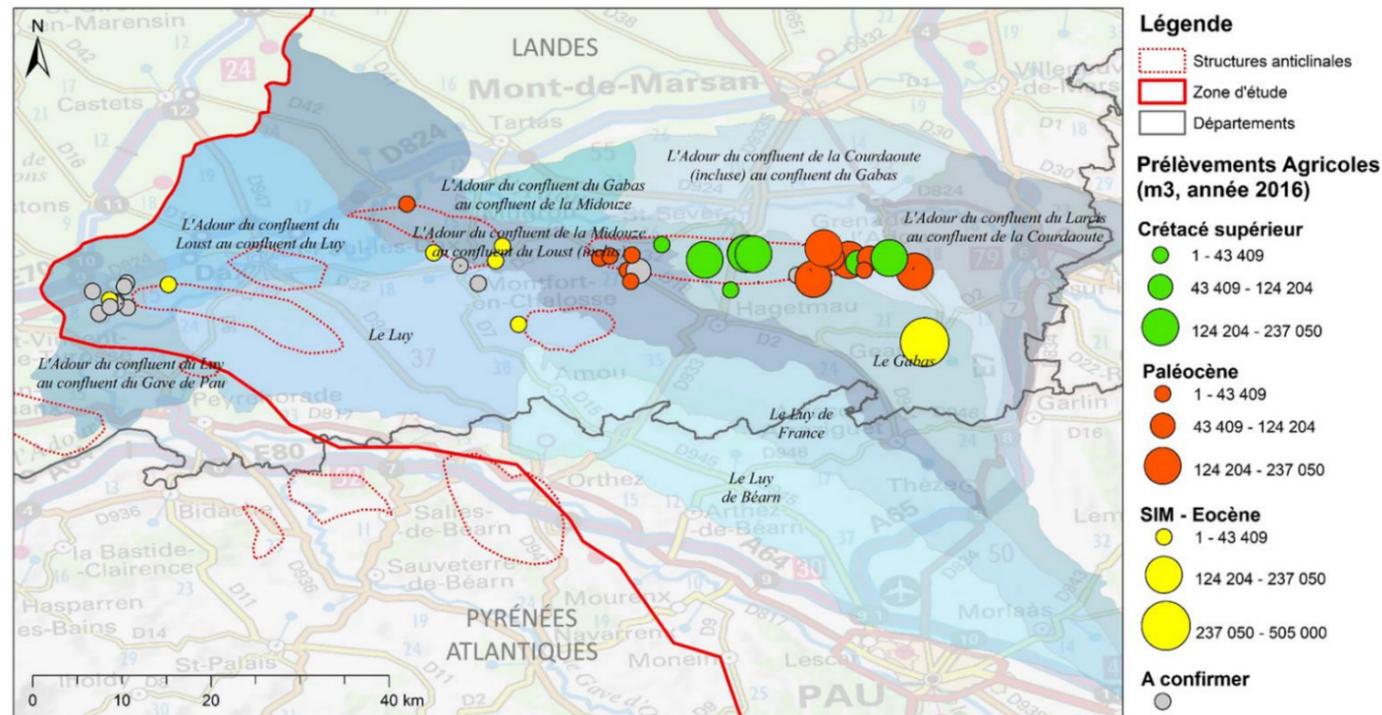
Bilan des usages

Eau potable

16 syndicats d'AEP concernés

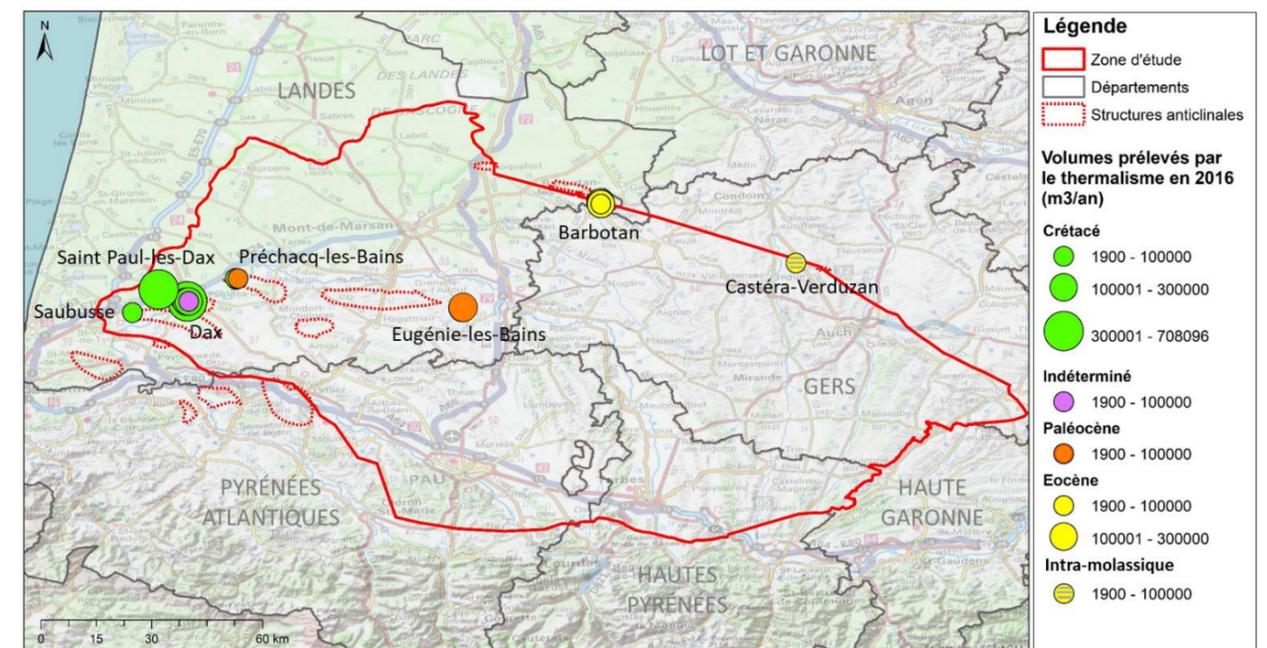
Agriculture

Localisation sud Landes



Thermalisme

7 stations thermales → Enjeu pour l'économie locale



2. Démarche prospective

- Un atelier de réflexion prospectif pour :
- Envisager des évolutions possibles (démographie, changement climatique, évolution des activités..)
- Discuter d'un scénario d'utilisation des nappes « laisser faire »
- Réfléchir sur des principes de gestion durable des nappes profondes

OBJECTIF : DISCUTER !



3. Enjeux de gestion

- Un atelier de réflexion sur les possibilités de gestion pour :
 - Réfléchir/identifier les objectifs de gestion des nappes et les besoins d'actions
 - Présenter/discuter les outils liés à l'eau déjà existants

OBJECTIF : DISCUTER !



Proposition de dispositions du SDAGE Adour Garonne relatives à la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour

4

25 juin 2030

La Commission Nappes Profondes du Comité de bassin propose d'inclure dans le prochain SDAGE cinq dispositions relatives à la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour. Ces dispositions, présentées ci-dessous, pourront faire l'objet d'une définition plus précise dans le cadre d'un SAGE, si les acteurs du territoire décident d'initier l'élaboration d'un tel document. Elles sont pour l'instant mises en consultation, les acteurs du territoire concerné ayant jusqu'au 1^{er} septembre 2030 pour faire part de leurs avis sur le site <https://www.institution-adour.fr/nappes-profondes/consultation/>

Dispositions concernant la nappe des Sables Infra-molassiques et Paléocène

D 1 Les nappes des Sables Infra-Molassiques et du Paléocène (SIM&PA) sont identifiées comme une ressource de secours dont l'usage doit être réservé à l'alimentation en eau potable des populations pendant les périodes de sécheresse. L'exploitation de ces nappes étant supérieure à leur renouvellement, la baisse du niveau et leur tarissement à terme sont donc inéluctables. L'objectif de la gestion est de repousser le plus loin possible dans le temps cette échéance. Pour atteindre cet objectif, le SDAGE impose les règles suivantes :

D 1.1 Priorité d'usage

L'eau des nappes des SIM&PA doit être réservée à l'usage eau potable et au thermalisme. Les usages agricoles, industriels ou énergétiques doivent être supprimés. L'arrêt de ces usages sera progressif sur 10 ans et fera l'objet d'une compensation directe ou indirecte, dont les modalités sont à définir.

D 1.2 Economies d'eau

Toutes les mesures possibles d'économie d'eau doivent être mises en œuvre afin de réduire les prélèvements pour l'alimentation des réseaux publics et le thermalisme. Concernant les pertes en réseaux, l'indice linéaire de perte devra rester inférieur à < valeur à définir >. Les gisements d'économie d'eau devront être identifiés via des audits des consommations, réalisés par catégories d'usagers (domestiques, municipaux, industriels, tertiaire) et des actions mises en place pour réaliser ces économies (information, incitations économiques, réglementation). Concernant l'activité thermique, la consommation devra être réduite à < valeur à définir > litres par curiste et par jour.

D 1.3 Ressources de substitutions

La réduction des prélèvements dans les nappes des SIM&PA sera permise par le développement de ressources de substitutions. Les nappes captives de l'Helvétien et de l'Aquitainien dans les Landes seront en particulier sollicitées. Un dispositif de recharge artificiel sera développé dans la nappe alluviale de l'Adour, permettant de stocker en souterrain l'eau disponible au printemps. Les forages actuels seront maintenus mais leur utilisation sera réservée aux périodes de sécheresse, lorsque les ressources alternatives viennent à manquer. Ils pourront être exploités à hauteur de 10% de leur capacité le reste du temps.

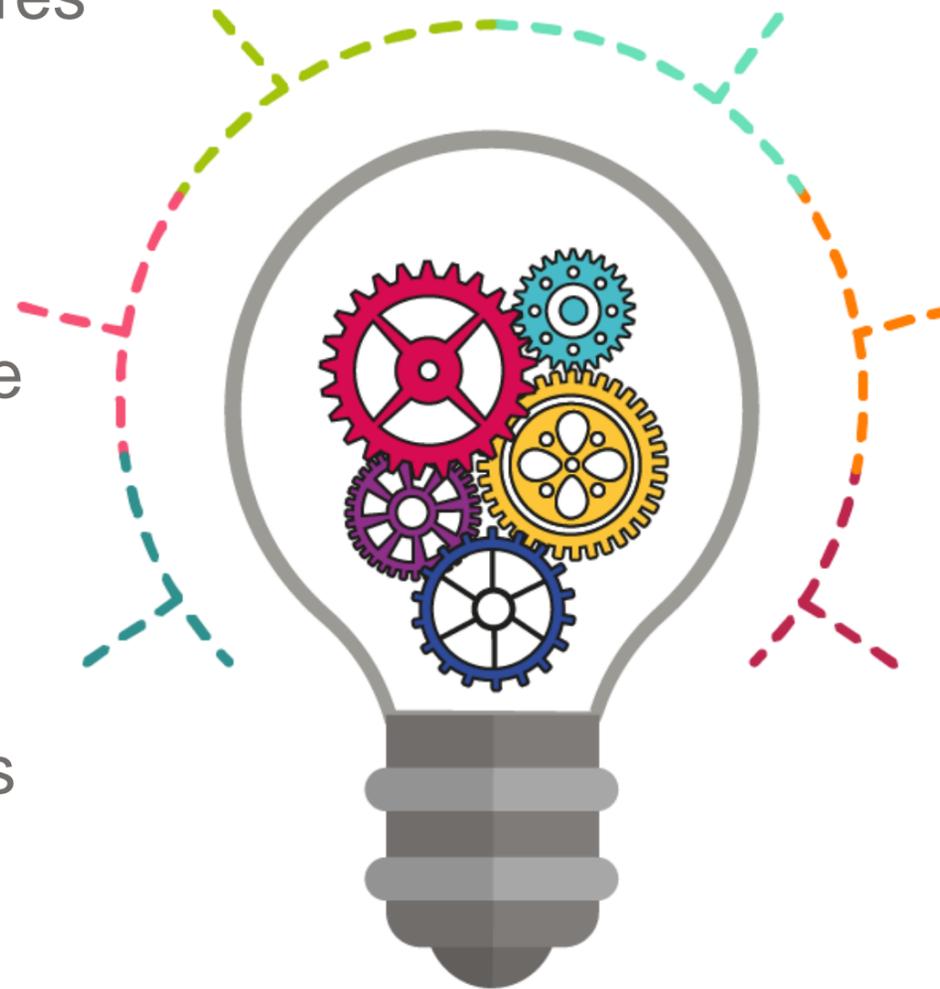


Les plus-values de l'étude & des ateliers

Compréhension mutuelle des besoins des autres usages et des liens avec les territoires voisins

Interdépendance à une ressource commune

Vision partagée de la ressource et des usages



Fédération un groupe d'acteurs peu habitués à travailler ensemble

Expertise scientifique : confrontation de la vision des acteurs avec celle des experts scientifiques

Prise de conscience des problématiques actuelles et futures



Consensus sur le besoin d'engager la concertation



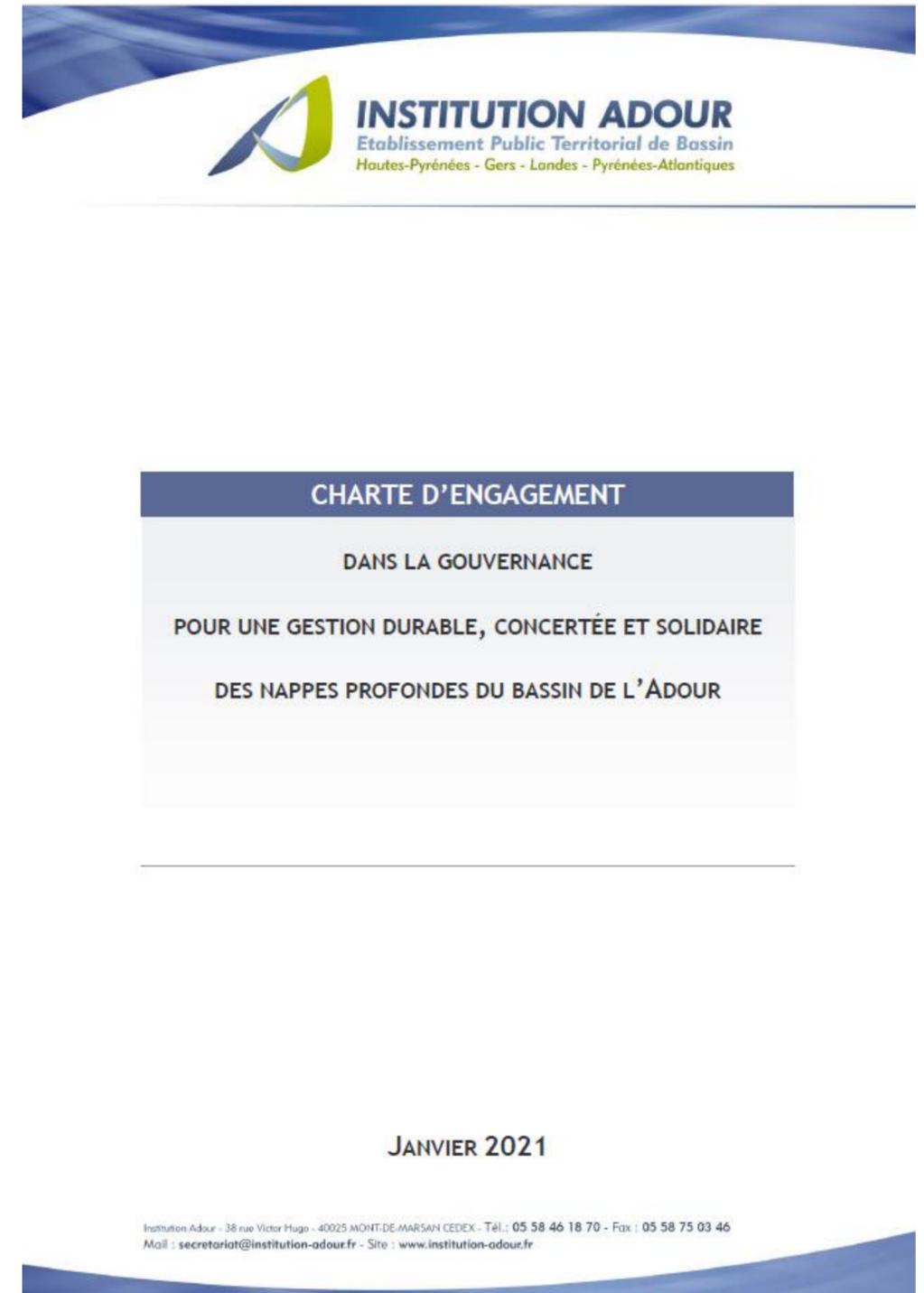
Démarche engagée vers la gouvernance des nappes profondes

*Charte de gouvernance et choix de l'outil de
gestion approprié*



Apports & engagements de la charte

- L'étude socio-économique : première étape, **prise de conscience**
 - Poursuivre le travail et les discussions
 - Evaluer l'opportunité et la faisabilité de mobiliser un outil de gestion
- La charte → **formaliser cette étape de transition**
- **Ne présage pas de la décision** prise à terme pour la gestion des nappes
 - Outil ? oui/non ? Lequel ?
 - Périmètre ?
 - Gouvernance
 - Moyen à mobiliser, etc.



Les objectifs



Maintenir la concertation en contexte informel

Gouvernance pour la mise en œuvre de la charte

Comité de pilotage

- **Collectivités** : EPTB Adour, Départements, Régions
- **Etat** : Préfet coordonnateur de bassin, Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT(M)
- **Usagers** : Syndicats d'eau potable, chambres d'agriculture, ASA d'irrigation, établissements thermaux, Teréga



Comité technique

- **Collectivités** : EPTB Adour, Départements, Régions
- **Etat** : Préfet coordonnateur de bassin, Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT(M)
- **Usagers** : Syndicats d'eau potable + autres acteurs en fonction ODJ

Groupe d'experts hydrogéologues (8 experts) → Gestion « à dire d'experts »

&

Comité d'information élargi (1 réunion/an)



Diffusion et accompagnement de la charte

- **Etablir des liens de travail bilatéraux**

Rencontre de tous les acteurs liés à l'eau potable et au thermalisme

→ Affiner l'état des lieux

→ Diffusion des connaissances auprès des acteurs

- **Bénéficiaire de l'expérience consolidée d'autres territoires**

Organisation de retours d'expérience présentés en Copil

→ Présentation et discussions libres autour des outils de gestion



Dynamique du territoire

- 38 acteurs sollicités
- **37 adhésions validées**
- **→ Implication du territoire dans la démarche**



*EPTB Adour
Département des Landes / Gers / Pyrénées-Atlantiques
/ Hautes-Pyrénées
Régions Occitanie
Agence de l'eau Adour-Garonne
Préfecture des Landes / Gers / Pyrénées-Atlantiques /
Hautes-Pyrénées
Préfecture de la région Occitanie / Nouvelle-Aquitaine
Syndicats d'eau potable
Etablissement thermaux
Chambres d'agriculture des Landes / Gers / Pyrénées-
Atlantiques / Hautes-Pyrénées
Irrigadour
Entreprise TEREKA, stockage et transport de gaz
naturel*



Quel outil adapté à adopter ?

2 choix s'offraient aux acteurs mobilisés dans la démarche :

Contrat de Nappes

Accord technique et financier entre partenaires volontaires se traduisant par un programme d'action concerté avec engagement financier contractuel (désignation MOA, mode de financement, échéances travaux, etc.)

Les étapes de travail :

1. **Etat des lieux** (analyse territoire, usages, activités socio-eco, etc)
2. **Définition des enjeux et objectifs**
3. **Etablissement du programme de travaux**
4. **Mise en œuvre**

Programme d'actions

Liste d'actions opérationnelles entre partenaires volontaires



Plan financier

Montant de l'action
Subventions
Maître d'ouvrage

SAGE

Outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection de la ressource et satisfaction des usages (doit satisfaire un bon état des masses d'eau DCE.)

Les étapes de travail :

1. **Emergence** (Dossier préliminaire, arrêté périmètre)
2. **Instruction** (Arrêté de composition de CLE)
3. **Elaboration** (Production des documents du SAGE, Arrêté SAGE)
4. **Mise en œuvre**

Plan d'aménagement et de gestion durable

Ensemble de disposition de gestion, de mise en conformité, d'actions



Règlement

Règles d'application des dispositions



Quel outil adapté à adopter ?

2 choix s'offraient aux acteurs mobilisés dans la démarche :

Contrat de Nappes

Accord technique et financier entre partenaires volontaires se traduisant par un programme d'action concerté avec engagement financier contractuel (désignation MOA, mode de financement, échéances tra

Perçu par les acteurs comme l'outil le plus pertinent à mobiliser

4. *Mise en œuvre de l'outil*

Programme d'actions

Liste d'actions opérationnelles entre partenaires volontaires

Plan financier

Montant de l'action
Subventions
Maître d'ouvrage

SAGE

Outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection de la ressource et satisfaction des usages (doit satisfaire un bon état des masses d'eau DCE.)

Les étapes de travail :

1. **Emergence** (Dossier préliminaire, arrêté périmètre)
2. **Instruction** (Arrêté de composition de CLE)
3. **Elaboration** (Production des documents du SAGE, Arrêté SAGE)
4. **Mise en œuvre**

Plan d'aménagement et de gestion durable

Ensemble de dispositions de gestion, de mise en conformité, d'actions

Règlement

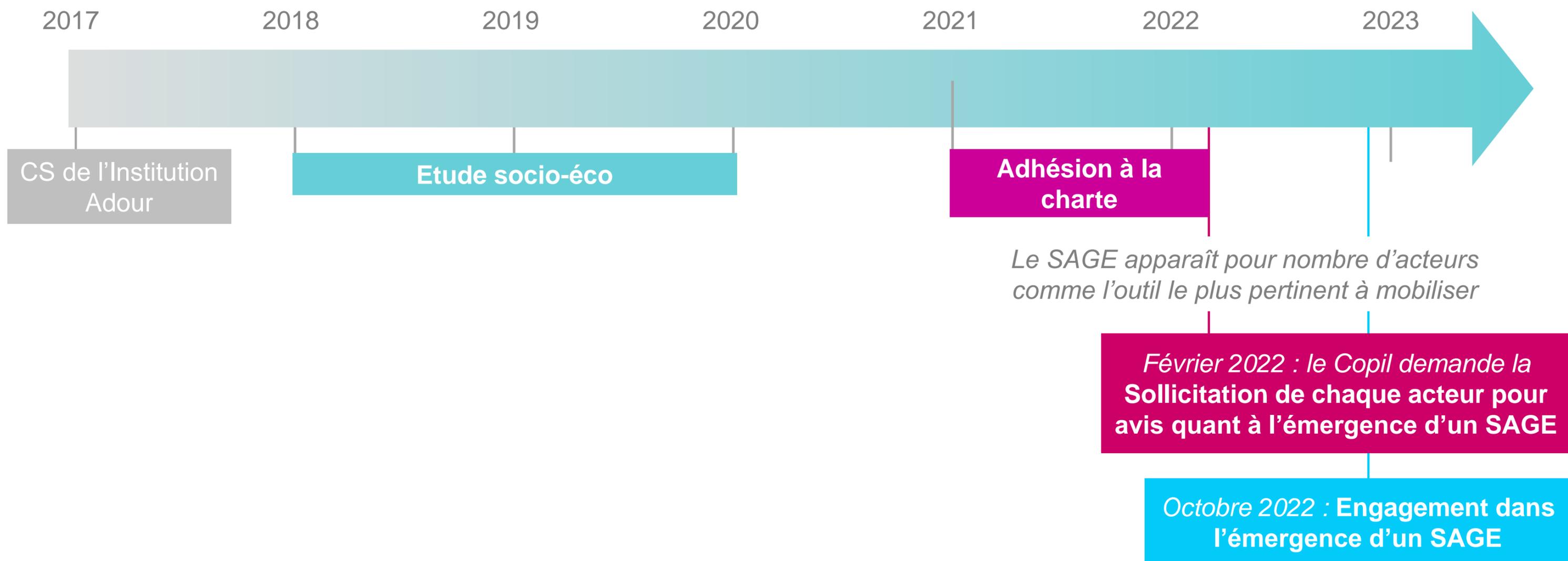
Règles d'application des dispositions

L'émergence d'un SAGE



Bilan de 4 années de concertation

Evaluation de la concertation

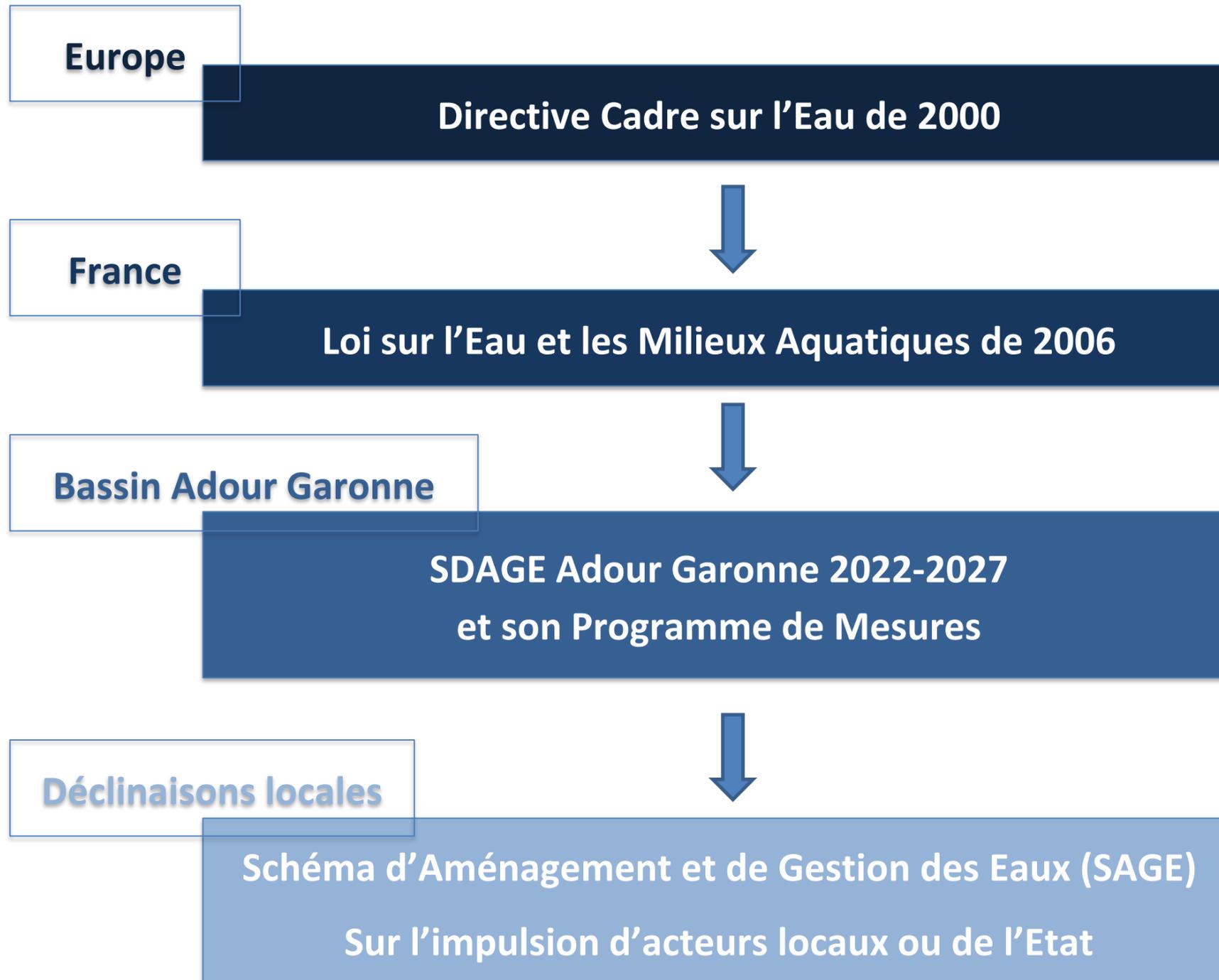


SAGE eaux souterraines de Gascogne

Evolutions récentes de l'outil (2022-2025)



Rappels sur le SAGE



Une déclinaison locale des politiques de l'eau européenne, nationale et du bassin Adour Garonne



Rappels sur le SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Document de stratégie, de planification
de la gestion de l'eau
sur une unité hydrographique cohérente

Objectif final
recherche d'un **équilibre durable** entre
protection des milieux aquatiques et
satisfaction des usages

Fixe des **objectifs à atteindre** et
les **moyens pour y parvenir** à
travers deux documents

Elaboré collectivement par la Commission Locale de l'Eau



Les documents du SAGE

**Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable (PAGD)
du SAGE**

Opposable selon un principe de compatibilité

Aux documents d'urbanisme

Aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau

Règlement du SAGE

Opposable selon un principe de conformité

A l'administration et aux tiers

**Arrêtés par le Préfet
à mettre en œuvre sur le territoire**



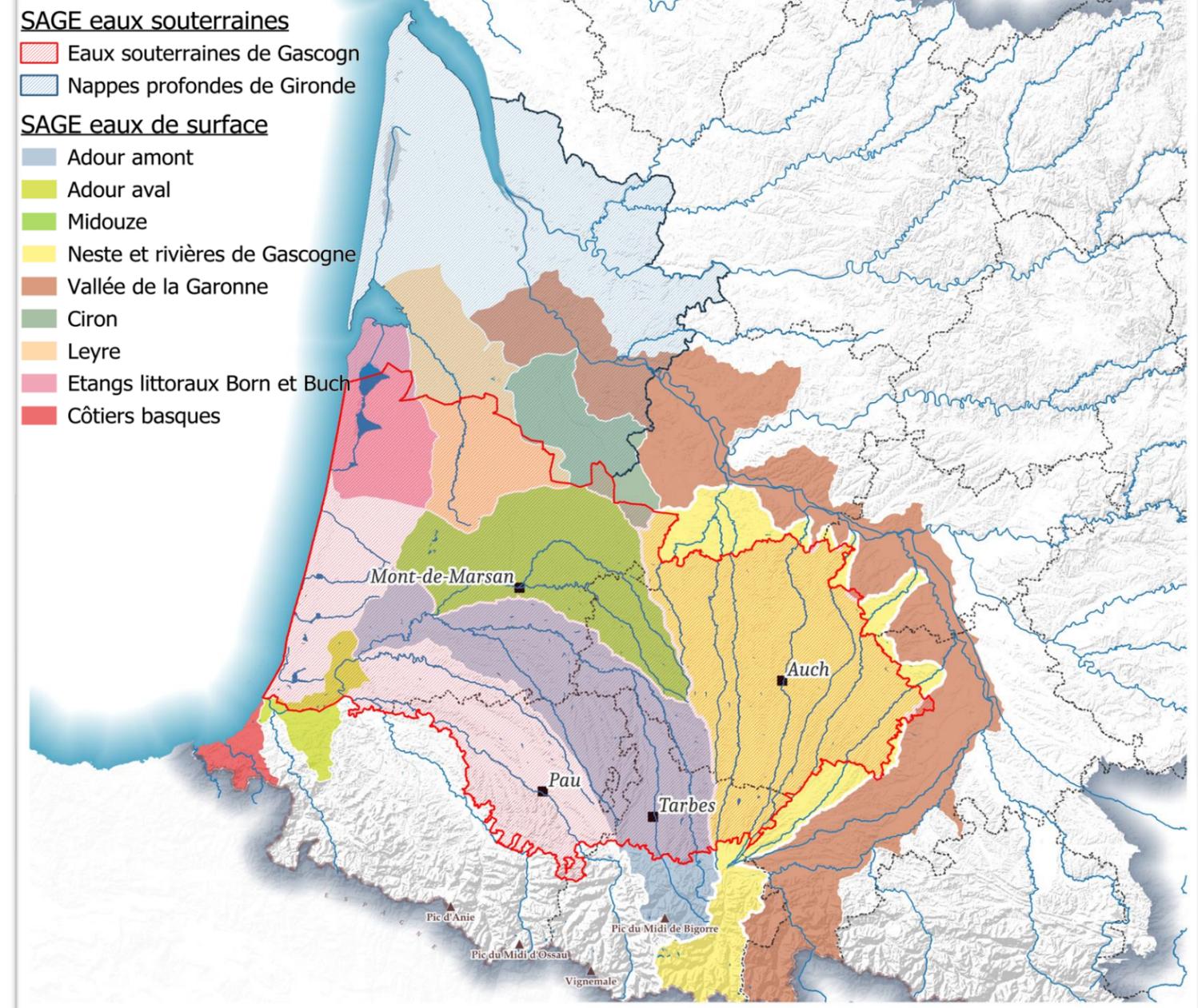
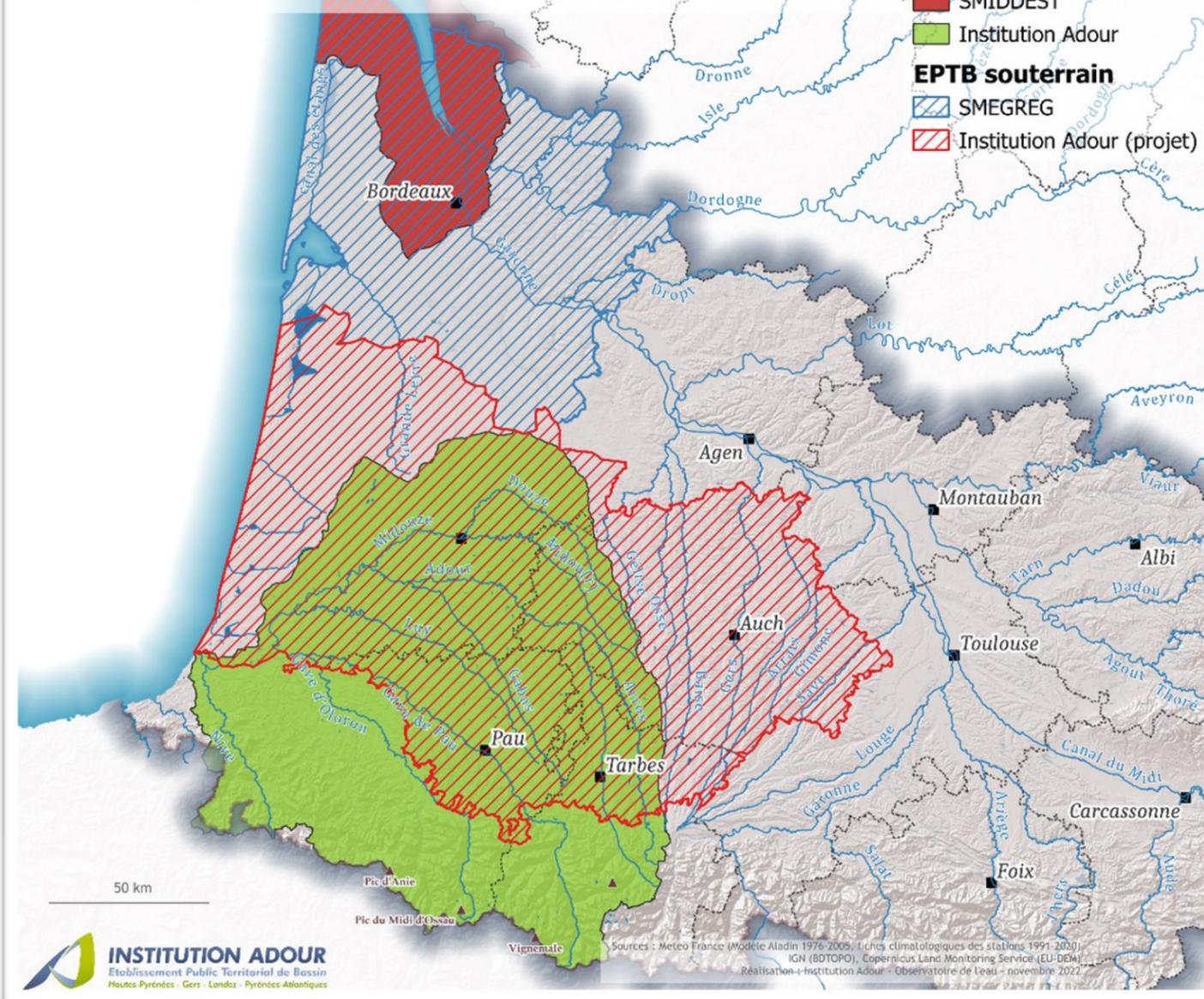
Le SAGE ESG : étapes passées et à venir

- 2023** ➤ **Phase d'émergence du SAGE**
- Production d'un **dossier préliminaire** définissant les enjeux principaux du SAGE et une proposition de **périmètre de gestion**
- 2024** ➤ **Phase d'instruction du SAGE**
- **Consultation** des acteurs et collectivités du périmètre
 - **Arrêté de périmètre** en juin 2024
- 2025**
- Formalisation des réflexions autour de la **composition de la commission locale de l'eau**
 - **Labellisation EPTB « Aquifères de Gascogne »**
 - **Arrêté de CLE** en mai 2025
 - **Installation à venir** le 25/06/2025
- vers 2026** ➤ **Phase d'élaboration du SAGE**
- La CLE définit les objectifs du SAGE
 - Production d'un état des lieux (Etat initial / diagnostic globale de la ressource)
 - Prospection des tendances et scénario
 - Rédaction des **documents constitutifs du SAGE** (PAGD + Règlement)
 - **Validation du SAGE par la CLE**
- ...
- et l'au-delà**



Labellisation EPTB et travail inter-SAGE sud aquitain

Carte des EPTB du sud-ouest aquitain - Proposition pour labellisation en EPTB souterrain de l'Institution Adour



Merci de votre attention
La parole est à vous !

Pierre CARLEVARIS - Chargé de mission Hydrogéologue
nappes-souterraines@institution-adour.fr

Tél.: 05 58 46 18 70 - Mobile : 06 87 21 34 57

